

NON A LA REFORME DE L'ÉVALUATION

En annonçant son projet, notre ministre a clairement affiché son ambition : « passer d'une gestion administrative à une gestion des ressources humaines ». À l'heure où les critiques se généralisent dans de nombreuses entreprises ou administrations contre une « gestion des ressources humaines » souvent arbitraire et anxiogène, parfois meurtrière, c'est ce modèle que l'on veut nous imposer.

Toujours plus arbitraire !

La grille nationale d'évaluation définit onze compétences, dont six ne sont pas en lien avec l'enseignement d'une discipline. Les IEN dans le premier degré et les IPR et chefs d'établissement dans le second, vont donc évaluer des compétences telles que la « coopération au sein d'une équipe », la « contribution à l'action de la communauté éducative », le fait que l'enseignant-e agisse « en éducateur responsable et selon des principes éthiques » ou « s'engage dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel »... qui relèvent en grande partie de dimensions comportementales et relationnelles.

Ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité des réformes des missions et des obligations réglementaires de service des enseignant-e-s du premier et du second degrés, qui imposent toujours plus de tâches et de missions sans réduction du temps d'enseignement.

Toujours plus autoritaire !

En plus des 4 « rendez-vous carrière », l'enseignant-e devra se soumettre à des « entretiens conduits à intervalle régulier » (« par le chef d'établissement dans le 2nd degré »). Il s'agit d'étendre à tous les corps la procédure de l'entretien d'évaluation contre lesquels se sont mobilisés les personnels administratifs. Les personnels sont donc invités à rendre des comptes et à se « vendre » en permanence.

Les récalcitrant-e-s pourront se voir imposer une mise sous tutelle (« accompagnement ») individuel ou collectif (toute une équipe disciplinaire par exemple) dont le but pourrait être « l'explicitation des réformes, la conception et la mise en œuvre de projets ou de dispositifs pédagogiques, sur l'évolution des pratiques pédagogiques... »

Plus question donc, comme lors de la « réforme » du collège, de voir des enseignant-e-s indociles.

SUD Éducation se bat pour :

- le remplacement de tout système d'évaluation basé sur l'inspection-notation, par une évaluation coopérative et purement formative déconnectée de l'évolution des rémunérations,
- l'égalité salariale et des augmentations générales des salaires,
- la réduction du temps de service des enseignant-e-s devant élèves pour permettre la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collèges.

SUD Éducation rappelle que le droit au refus d'inspection existe toujours.

SUD Éducation appelle les personnels à combattre cette réforme de l'évaluation et des carrières qui va accentuer les inégalités et renforcer le poids de la hiérarchie.

**RASSEMBLEMENT LE MERCREDI 1^{er} FÉVRIER A 15H
DEVANT LE RECTORAT DE STRASBOURG, rue de la Toussaint.**

Organisé par l'Intersyndicale CGT/FO/SUD EDUCATION